



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions collectives

Question écrite n° 48051

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la famille et de l'enfance sur la convention collective qui régit la profession de technicienne d'intervention sociale et familiale (TISF). Employées par des associations indépendantes et rattachées à une fédération nationale autonome, les TISF organisent et réalisent, au domicile des bénéficiaires, des activités de la vie quotidienne et assument une action socio-éducative concourant notamment aux objectifs suivants : suppléance parentale, prévention, éducation, insertion sociale et lutte contre l'exclusion. Les champs d'action des TISF étant nombreux, elle lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions sur l'intitulé de la convention collective nationale qui règle cette profession.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48051

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2004, page 7697

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)